

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis (39/19) – Comptes de l'exercice 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 44, et 103 à 111 du Règlement du Conseil communal de novembre 2015, la Commission de Gestion (CG) composée de Mmes Inma Girard, Dorothee Kaltenrieder, MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Claude Perret et Jean-Marc Bettems (président), s'est réunie au total à 16 reprises en 2019.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1^{er} janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances (CoFin) et la CG. La CoFin s'est attachée à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité. Le travail de la CG a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.).

1. Vérification des pièces comptables

L'ensemble des classeurs des factures de l'exercice 2018 ainsi que le Grand Livre 2018 ont été mis à disposition de la CG, lors de 3 séances, afin que le travail de vérification puisse se faire.

Au vu de la quantité importante des écritures, les contrôles ont été effectués par pointage, ou par objets spécifiques. Une partie des factures des comptes généraux ainsi que le Grand Livre ont été vérifiés. Sur sa demande, la CG a disposé de tous les listings demandés ainsi que des classeurs des factures fournisseurs correspondantes.

Concernant les préavis bouclés, la CG a été en mesure de faire son travail de contrôle

2. Dépassements du budget

La CG et la CF ont reçu en mars 2019 de la part du Syndic, la liste des dépassements sur budget 2018 voté en 2018.

Dépassements Budget 2018 supérieurs à Fr. 5'000.-						21.02.2019
N° de compte	Municipal	Libellé	Compte 2018	Budget 2018	Différence	
100.3003	FB	Jetons de présence des autorités et commissions	47'856.00	42'000.00	5'856.00	CC Motion Binz
101.3003	FB	Jetons de présence des autorités et commissions	55'215.00	50'000.00	5'215.00	Selon préavis Législature
110.3521	FB	Participation DISREN	128'927.00	100'000.00	28'927.00	Selon décompte Région de Nyon
160.3170	FB	Frais d'accueil et de promotion touristique	31'381.15	3'750.00	27'631.15	20ème anni. Musée national Compensé par prélèvement fonds réserve tourisme
350.3141	ID	Entretien des bâtiments	82'203.63	60'000.00	22'203.63	explication STC
350.3154	ID	Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien	20'657.67	12'000.00	8'657.67	explication STC
350.3185	ID	Honoraires et frais d'expertises	29'124.85	20'000.00	9'124.85	explication STC
351.3124	ID	Achat et consommation de combustibles	8'009.10	2'000.00	6'009.10	explication STC
352.3141	ID	Entretien des bâtiments	103'598.86	79'500.00	24'098.86	explication STC
355.3141	ID	Entretien des bâtiments	111'436.45	95'000.00	16'436.45	explication STC
355.3154	ID	Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien	36'269.22	30'000.00	6'269.22	explication STC
410.3189	DC + ID	Frais divers dus au vandalisme	28'728.25	13'000.00	15'728.25	explication STC
440.3189	DC	Frais divers, travaux exécutés par des tiers (Château - contrats)	65'487.00	55'000.00	10'487.00	explication STC
462.3188	DC	Frais de transports, enlèv. et élimin. ordures	178'885.14	170'000.00	8'885.14	Augmentation déchets spéciaux mais refacturés aux communes
463.3188	DC	Elimination matériaux inertes	79'178.32	61'000.00	18'178.32	explication STC
462.3188	DEC	Frais de transports, évacuation des boues	76'741.54	70'000.00	6'741.54	explication à suivre
510.3185	ADL	Honoraires et frais d'expertises	15'856.15	10'000.00	5'856.15	recours tableaux intercatifs
620.3511	ADL	Participation charges service de la population	34'375.00	25'000.00	9'375.00	en relation avec 620.4312
712.3529	ADL	Participation à des charges de prévoyance sociale (Convention IR)	51'807.40	30'000.00	21'807.40	Variable selon nombre placement enfants
712.3656	ADL	Aides et subventions pour la prévoyance sociale (JAPE)	214'878.20	204'700.00	10'178.20	Facture de 2017 reçue en novembre 2018 augmentation fréquentation fourmière

La CG a investigué sur les dépassements suivants :

Lors de l'examen des classeurs des factures, la CG s'est arrêtée sur la facture du fournisseur qui nettoie en été (du 5 au 16 juillet, soit 8 jours ouvrables), les locaux et les vitres dans les bâtiments communaux. La CG a posé diverses questions (choix de la société, référence facture, appel d'offre, cahier des charges, détail des travaux à effectuer).

Les étudiants employés auparavant sont-ils toujours engagés ? quelle est la part assurée par les concierges ? La facture émise par la société de nettoyage se compose de : nettoyage des vitres CHF 30'523, nettoyage des locaux : CHF 20'360 et temple : CHF 520. **Montant total des nettoyages : CHF 50'883,85.**

Réponse de la Municipalité :

Depuis 2011, cette entreprise est mandatée par la commune pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux. Cette entreprise a toujours donné satisfaction. Au vu des problèmes rencontrés avec une autre entreprise, une offre a été demandée à cette dernière pour effectuer la totalité du travail en 2018. Il n'y a pas eu d'autre offre demandée. Le sigle */* apposé à l'emplacement où l'on note, d'habitude, le numéro de compte concerne une quinzaine de comptes qui sont touchés par cette facture et sont précisés sur les pages suivantes. Le cahier des charges est adapté chaque année selon les évolutions.

La facture est basée sur l'offre de base, réalisée au forfait par bâtiment. **Le travail a été encadré, suivi et contrôlé par l'équipe de conciergerie.** Le travail, intégralement confié à cette entreprise, a été effectué sur 2 semaines, **soit 10 jours ouvrables.** Les 15 personnes engagées sur les différents bâtiments sont professionnelles et efficaces. **Ceux-ci ont été suivis par le service conciergerie.** Le travail réalisé par des étudiants ne donne pas le même résultat, ceci avec un encadrement plus important de la part de l'équipe conciergerie. **De plus, en période estivale, les concierges sont également en effectif réduit.**

La CG s'étonne de la délégation de ces travaux. Aucun appel d'offre en bonne et due forme n'a été sollicité par la Municipalité. Aucun cahier des charges détaillé n'a été remis à la CG.

La CG ne peut que déplorer la décision de l'abandon des travaux d'été confiés aux jeunes de la Commune.

La CG dans son rapport de gestion en page 10 a émis le souhait que la Municipalité standardise le concept et les installations de vidéo surveillance.

La CG a constaté l'émission d'une facture de la SEIC (cpte 351.3114) pour une caméra individuelle pour le bâtiment administratif a été achetée et installée en 2018 (montant de : CHF 1'592,30). Elle constate que cet équipement n'est pas conforme à la réglementation votée pour l'exploitation des équipements de vidéo surveillance aux Abériaux (LPrD).

3. Rapport de la Fiduciaire du 13 mai 2019

A sa demande, la CG a reçu tardivement, le 4 juin, un exemplaire électronique du rapport de vérification des comptes, établi par la Fiduciaire. Depuis plusieurs années la CG enregistre et déplore du retard dans la réception de ce rapport de révision. La CG souhaite vraiment ne plus avoir à le relever.

La CG relève sous les recommandations de la Fiduciaire sur le financement des ordures ménagères et déchets l'information suivante : « les dépenses de ce dicastère sont financées à hauteur de 3,9% par l'impôt ce qui contrevient aux articles 32 et 32a de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement ». Les déchets urbains doivent être financés à 100% par des taxes.

Ainsi que la remarque du rapport indiquant que la provision pour débiteurs impôts au bilan est inférieure à celle préconisée par l'Administration cantonale des impôts.

4. Rapport de la Commission des Finances

La CoFin établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière ainsi que de l'évolution des comptes. Il fait partie intégrante du rapport de la CG.

Compte 180.3188 – Frais de Transports Ligne 805 – L'écart entre budget 2018 et cpte 2018 est de CHF 75'868,75. Cette augmentation (+4,4 %) due à l'augmentation des frais de la ligne de bus 805 doit être absolument surveillée et très étroitement négociée avec la Commune de Nyon comme le rappelle la CoFin.

5. Conclusion

La CG salue le travail de la CoFin et rejoint ses remarques et ses conclusions :

1. La Municipalité doit investiguer pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles les rentrées d'impôts varient.
2. Inviter la Municipalité et le Conseil communal à investir avec retenue et prudence compte tenu de la détérioration des paramètres d'autofinancement.
3. Poursuivre sur les bonnes pratiques en matière d'annonce de dépassement budgétaire.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la CG vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal 39/19 concernant les comptes 2018,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2018.
2. d'accepter les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2018 tels que présentés.

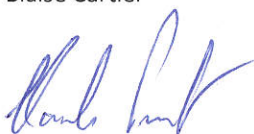
Pour la Commission de gestion :


Inma Girard


Dorothée Kaltenrieder


Blaise Cartier


Rémy Cochet


Claude Perret

Jean-Marc Bettems (Président)



Prangins, le 11 juin 2019